

Définition

Le **biocontrôle** est l'ensemble des méthodes de protection des végétaux qui utilisent des mécanismes naturels. Il vise à la protection des plantes en privilégiant l'utilisation de mécanismes et d'interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel. Ainsi, le principe du biocontrôle est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

La promotion des stratégies de biocontrôle est très importante dans la stratégie générale pour une agriculture durable moins dépendante des produits chimiques. Le plan Ecophyto 2018, qui constitue l'engagement des parties prenantes à réduire de 50% l'usage des pesticides au niveau national dans un délai de 10 ans, si possible, met ainsi en œuvre des actions pour encourager leur utilisation. Il est donc important de disposer d'indicateurs qui suivent leurs évolutions.

Les produits de biocontrôle se classent en 4 familles :

- Les **macro-organismes** auxiliaires, qui sont des invertébrés, insectes, acariens ou nématodes utilisés de façon raisonnée pour protéger les cultures contre les attaques des bio-agresseurs.
- Les **micro-organismes**, qui regroupent les champignons, bactéries et virus utilisés pour protéger les cultures contre les ravageurs et les maladies ou stimuler la vitalité des plantes.
- Les **médiateurs chimiques** qui comprennent les phéromones d'insectes et les kairomones. Ils permettent le suivi des vols des insectes ravageurs et le contrôle des populations d'insectes par la méthode de confusion sexuelle et le piégeage.
- Les **substances naturelles** utilisées comme produits de biocontrôle qui sont composées de substances présentes dans le milieu naturel et qui peuvent être d'origine végétale, animale ou minérale.

Cette classification n'est pas figée et peut être amenée à évoluer dans le temps.

Le « Nombre de doses unités Vert biocontrôle » ou « **NODU Vert biocontrôle** » permet de suivre le recours aux produits de biocontrôle soumis à autorisation, notamment utilisés en agriculture biologique mais également en agriculture conventionnelle en zones non agricoles et ne contenant pas de substance active classée dangereuse. Les macro-organismes (par exemple les coccinelles) ne sont pas comptabilisés dans le NODU Vert biocontrôle car leur vente n'est pas soumise à déclaration. Une réflexion est en cours pour définir les modalités de suivi du recours aux macro-organismes.

Description

L'indicateur NODU pondère la quantité vendue de chaque substance active par une dose unité par hectare qui lui est propre. Il permet d'apprécier l'intensité du recours aux produits phytopharmaceutiques, indépendamment d'éventuelles substitutions de substances actives par de nouvelles substances efficaces à plus faibles doses.

Ainsi, le NODU Vert biocontrôle traduit le nombre d'hectares agricoles et non agricoles traités par une dose de produit de biocontrôle (micro-organismes, médiateurs chimiques et produits d'origine naturelle).

Caractérisation et méthodologie

Méthodologie résumée de l'indicateur

Le calcul peut être séparé en deux premières parties distinctes, et concomitantes : le calcul des quantités de substances actives vendues d'une part, appelé ici QSA, et le calcul des doses unités des substances actives, DU-SA, d'autre part.

Les produits pris en compte dans le calcul du NODU vert biocontrôle sont dans un premier temps issus d'un double tri :

- sur la nature des substances actives entrant dans la composition (substances naturelles, micro-organismes, phéromones)
- sur la dangerosité des substances : si elles sont classées toxiques ou éco-toxiques dans l'arrêté relatif à la redevance pour pollutions diffuses le plus récent, les produits en contenant sont exclus du calcul du NODU Vert biocontrôle.

Cependant une exception a été faite pour certaines phéromones, classées dangereuses pour l'environnement (pour les organismes aquatiques), considérant que le mode d'application de ces produits rend les risques de transfert vers les eaux superficielles très limités. Elles sont ainsi toutes incluses dans le NODU Vert biocontrôle.

Dans un deuxième temps, la liste ainsi constituée est expertisée et validée annuellement en groupe indicateurs. Les produits entrant dans le calcul du NODU Vert biocontrôle ne sont pas pris en compte dans le NODU général.

Les données issues de la base nationale des ventes des distributeurs (BNV-D), pour le calcul du NODU sont celles des bilans de ventes transmis par les distributeurs à l'occasion de la déclaration au titre de la redevance pour pollutions diffuses. Les ventes y sont exprimées en quantités de produits. Grâce aux données concernant la composition des produits contenus dans la Base de données nationales de la protection des végétaux (BDNPV), ces quantités de produits sont converties en quantités de substances actives (en kg), nommées QSA.

D'autre part et indépendamment du calcul des QSA, il est nécessaire de calculer les doses unités par substances actives, DU-SA. Lors de l'homologation d'un produit, une dose homologuée est définie pour chacun des usages autorisés, un usage correspondant au triplet [culture+cible+mode de traitement]. Pour chaque produit phytopharmaceutique, et pour chacun de ses usages, on calcule la dose de substance active, produit de la dose homologuée associée et de la concentration du produit en substance active. Pour chaque substance active, la dose unité correspond à la DSA maximale toutes cultures confondues.

Le NODU Vert biocontrôle est la somme, pour toutes les substances actives, de la QSA divisée par la dose unité de la substance concernée.

Couverture

Les données sont collectées à l'échelle de la France entière, excepté pour l'année 2008 où les données ne sont collectées qu'en France métropolitaine.

Le NODU Vert biocontrôle tient compte à la fois des produits vendus en zones agricoles et en zones non agricoles.

Echelle temporelle

Les données de la Banque nationale des ventes-distributeurs sont mises à jour en continu, les informations d'une année donnée pouvant être amendées durant trois ans.

Source des données

L'indicateur est calculé à partir de la base nationale des ventes des distributeurs (BNV-D), la méthode de calcul mobilise la base de données nationale de la protection des végétaux (BDNPV).

La Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les Distributeurs agréés est alimentée depuis 2009 par les déclarations des bilans annuels des ventes de produits phytosanitaires par les distributeurs agréés auprès des agences de l'eau dans le cadre des dispositions relatives à la redevance pour pollutions diffuses définies dans le cadre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de décembre 2006 et des dispositions associées en matière de traçabilité des ventes au niveau des distributeurs.

Disparités territoriales éventuelles

Les données mobilisées sont actuellement référencées en fonction du code postal du distributeur, et non de l'acheteur : les variations régionales ne traduisent donc pas forcément des différences de recours aux produits de biocontrôle.

Données complémentaires

Le NODU Vert biocontrôle sera à terme accompagné d'indicateurs permettant de caractériser le recours à des macro-organismes.

De plus, les stratégies alternatives comprennent un panel d'actions plus large que le recours à des produits de biocontrôle : des travaux sont en cours pour définir des indicateurs appropriés.

Autres indicateurs liés

Cet indicateur est publié dans le cadre de la note de suivi annuelle du plan Ecophyto 2018, qui mobilise des indicateurs agronomiques et socio-économiques pour analyser les évolutions constatées.

Pour en savoir plus sur cet indicateur

→ Liste des produits entrant dans le calcul du NODU biocontrôle



Ce document est disponible sur le site web du ministère chargé de l'agriculture :
<http://agriculture.gouv.fr/ecophyto-2018>

REDACTION ET MISE EN PAGE : Direction générale de l'alimentation

SEPTEMBRE 2012